

DES VOLCANS ET DES *hommes*

LETTRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'Auvergne



Parc
naturel
régional
des Volcans
d'Auvergne

dossier *La forêt :* ressource et patrimoine

Lire pages 2, 3 et 4

NUMÉRO 19
Hiver 2011

Dossier
La forêt :
ressource
et patrimoine

page **2**

Actus
Economies
d'énergie
Agenda...

page **7**

Tout près d'ici
Le massif
du Sancy

page **8**

Le coin
des enfants
Les oiseaux
en hiver

page **10**

Rencontre
avec...
La boulangère
de Chastreix

page **12**

Une autre vie s'invente ici

Après la biodiversité en 2010, c'est au tour de la forêt d'occuper le devant de la scène mondiale. En effet, 2011 a été déclarée année internationale des forêts par l'Assemblée générale de l'ONU. Nous n'en oublions pas pour autant le chemin qu'il reste à parcourir pour le maintien de la diversité du vivant à laquelle la forêt contribue d'ailleurs grandement. Si les proclamations autour de ces thèmes majeurs sont utiles à la prise de conscience collective, elles ne doivent pas nous détourner de la réalité des enjeux qui s'inscrivent d'abord et surtout dans le temps. La gestion d'une forêt ne peut en effet être pensée à l'horizon d'un ou de dix ans : son cycle de vie est un processus long et complexe. Ce patrimoine naturel, omniprésent dans le Parc des Volcans d'Auvergne, est aussi une ressource aux multiples facettes, à la croisée des enjeux environnementaux, paysagers et socio-économiques. Et si l'exploitation de la forêt est synonyme d'opportunités pour le territoire, elle ne peut être envisagée que dans sa globalité, dans le respect de sa multifonctionnalité.

A toutes et à tous,
je souhaite une très belle
année 2011 !

Roger Gardes

Président
du Parc naturel régional
des Volcans d'Auvergne



R. 

dossier



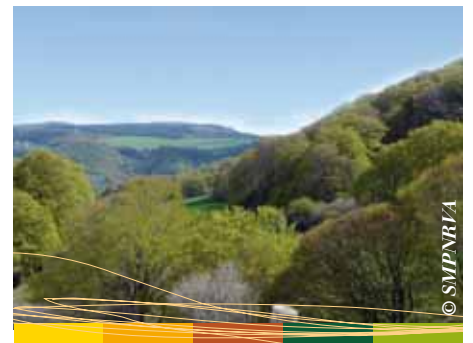
ANNÉE INTERNATIONALE
DES FORÊTS • 2011

La forêt :



A l'évocation du Parc des Volcans d'Auvergne, c'est le volcanisme qui s'impose naturellement aux esprits, comme l'omniprésence de l'eau sous toutes ses formes, et c'est moins spontanément que l'on pense à la forêt qui occupe pourtant plus d'un quart de la surface de cet immense territoire. Composante majeure du patrimoine naturel du Parc, la forêt, dont la présence est fortement liée à l'action de l'Homme, constitue une ressource aux multiples usages qui incitent à une certaine vigilance. C'est dans ce sens et pour encourager sa gestion durable, sa préservation et son développement, que 2011 a été proclamée année internationale des forêts par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Couvrant près de 110 000 hectares (source : IFN 2003-2004) sur l'ensemble du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne, la forêt est plus particulièrement présente dans les secteurs de la Chaîne des Puys, du massif du Sancy, du massif de la Rhue (dans l'Artense), ainsi que sur les versants ouest des Monts du Cantal. Elle est principalement constituée d'essences montagnardes, avec une prédominance des feuillus qui occupent en moyenne 65 % de la surface du Parc. A l'étage dit collinéen (entre 400 et 800 mètres), on trouve ainsi principalement la chênaie qui disparaît au profit de la hêtraie-sapinière entre 900 et 1450 mètres.

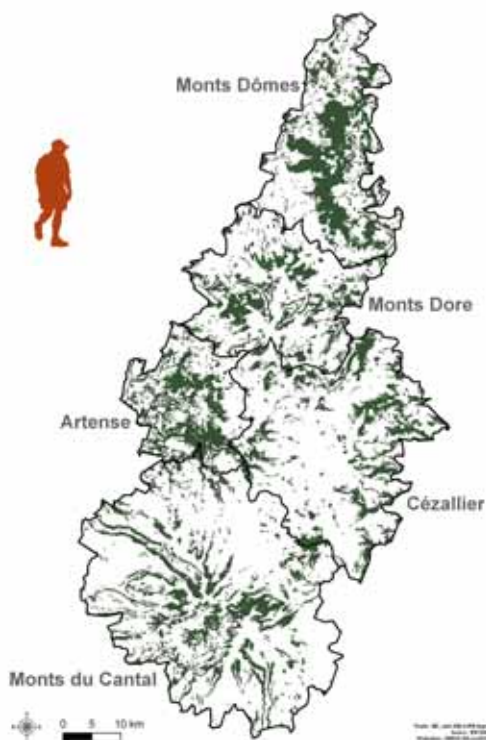


La diversité des essences sur les hauteurs de Compains, dans le Cézallier



Un peu d'histoire

Si la diversité et la richesse des sols alliées aux conditions climatiques de moyenne montagne ont créé des conditions favorables à la forêt, elles ne suffisent pas à expliquer sa présence sur le territoire. Avant l'ère industrielle, la culture et l'élevage étaient les principales activités dans les montagnes auvergnates. D'importants défrichements ont été réalisés, confinant la forêt dans les zones les plus difficiles, afin de disposer de terres dédiées aux cultures et aux pâturages. A la fin du XIX^e siècle, la surexploitation du milieu forestier conduisit à son appauvrissement qui imposa la promulgation de lois visant le reboisement et la restauration des terrains en montagne. Le Comte de Montlosier (1755-1858) comprit cette nécessité avant les autres et fit même office de précurseur lorsque, en 1827, il entreprit de convertir en bois des surfaces épuisées par le pâturage. Il expérimenta cette approche et introduisit l'épicéa sur l'ensemble de son domaine de Randanne, où siège aujourd'hui le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.



L'occupation de la forêt sur le territoire

ressource et patrimoine

Au-delà de son caractère anecdotique, l'histoire de Montlosier illustre cette tendance à la plantation systématique de résineux qui se confirme par la suite. Après la seconde guerre mondiale, l'incitation au reboisement est encore accentuée et aboutit à la prédominance de forêts peu mélangées (résineux) et relativement jeunes.

Un patrimoine aux multiples facettes

Outre sa dimension économique, la forêt remplit des fonctions toutes plus cruciales les unes que les autres, d'ordres paysager, écologique, social et culturel. C'est ce que l'on appelle la multifonctionnalité de la forêt qui rend ainsi de nombreux "services", à condition de concilier les différents usages qui en sont faits.

Sur le territoire du Parc plus qu'ailleurs, forêt et agriculture sont étroitement liées dans leur rôle de composition de l'espace et de valorisation des paysages. La forêt progresse en effet sur les terrains délaissés par l'agriculture et le pastoralisme, aboutissant à la "fermeture des paysages" autrement dit à l'augmentation des surfaces boisées ou en friches. A titre d'exemple, ce phénomène contribue à recouvrir et donc à masquer les formes volcaniques, spécificités paysagères du territoire. L'installation de troupeaux de moutons sur les pentes les plus importantes des puys permet ainsi d'entretenir ces terrains. Par ailleurs, l'existence de boisements en "timbre poste" (micro-boisements) dénature quelque peu le paysage du fait de leur forme géomé-

trique. Dans d'autres situations, c'est au contraire du maintien de la forêt et de la diversité des essences que dépend la qualité des paysages du territoire.

La fonction écologique de la forêt requiert également une attention toute particulière puisqu'elle présente un intérêt majeur pour la biodiversité : non seulement la sienne, mais aussi celle des autres milieux qui l'entourent. La forêt abrite ainsi une multitude de milieux naturels tout à fait remarquables et propices à la diversité de la faune et de la flore. Dans le Parc des Volcans d'Auvergne, elle accueille des petits et grands mammifères, tels que le renard, la martre, le chat forestier, le cerf, le chamois et le mouflon. Elle sert par ailleurs de refuge à de nombreuses espèces d'oiseaux, comme le pic noir (cf. encadré ci-contre) ou la chouette de Tengmalm, et d'insectes. Ces derniers constituent à eux-seuls près de 80 % des espèces animales forestières et jouent un rôle primordial dans l'écologie des forêts.

La préservation de cette diversité du vivant passe par certaines préconisations concernant la mixité des plantations, la présence de peuplements âgés, le maintien des arbres morts ou à cavités qui offrent des habitats à un grand nombre d'espèces animales et végétales. Les gardes-nature du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne mènent dans ce sens des actions de sensibilisation auprès des propriétaires et des exploitants forestiers. C'est ainsi que dans le cadre de l'exploitation de parcelles de forêts autour du site de Montlosier (Aydat), des arbres à loges destinés à l'abattage ont été épargnés. « Nous avons rencontré le propriétaire et nous lui avons expliqué l'intérêt que représentent

LES LOGES À PIC NOIR

Le pic noir est un oiseau assez commun dans les forêts de l'étage montagnard du Parc des Volcans d'Auvergne. Ses zones de reproduction sont intimement liées aux hêtraies matures, comprenant des arbres de haut jet peu "branchus" et quelques arbres morts ou malades pour se nourrir. Ces habitats sont encore présents sur le Parc mais potentiellement menacés par l'exploitation pour le bois de chauffage menant parfois à la coupe à blanc ou à l'abattage des arbres les plus gros et droits...

Il suffit donc de préserver quelques arbres par massif exploité afin d'aboutir à des peuplements de feuillus plus âgés et hétérogènes dans les classes d'âge, garantissant la pérennité du pic noir. Les loges qu'il fore chaque année permettent à de nombreux autres oiseaux de trouver un lieu de reproduction et de vie, c'est pourquoi on parle d'une espèce "parapluie".



ces arbres pour la biodiversité et donc la qualité de sa forêt. Les arbres marqués ainsi préservés accueillent toujours un pic noir ! », raconte Stéphane Erard, garde-nature.

L'étang de Randanne longé par les bois, à Montlosier (Aydat)



Vers une gestion durable des forêts

La forêt assure des fonctions essentielles en matière de régularisation du régime des eaux, de lutte contre l'érosion et dans le stockage du carbone (gaz à effet de serre) qui contribue à la lutte contre le réchauffement climatique. Ces fonctions peuvent être remises en cause par certaines pratiques sylvicoles : érosion suite à certaines coupes rases, débardage au travers des cours d'eau, drainage des zones humides etc. Indispensable,



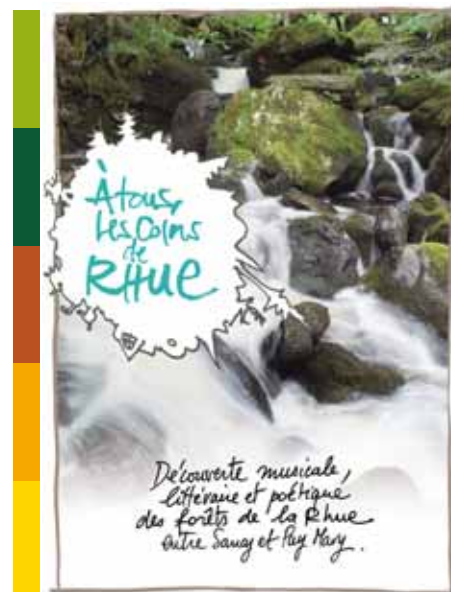
La gestion des espaces forestiers n'est pour autant pas évidente. En effet, un peu moins de 30 % de la forêt du territoire du Parc relève du domaine public, dont la gestion revient à l'Office National des Forêts (ONF). Le domaine privé, qui constitue donc la majeure partie de la surface forestière, est extrêmement morcelé puisqu'une propriété moyenne compte seulement 2,12 hectares (source : CRPF 2003). Ce phénomène n'est pas sans conséquence sur l'exploitation forestière qui ne s'avère pas intéressante économiquement pour de petites parcelles, gérées majoritairement par les propriétaires eux-mêmes, avec l'aide du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) notamment. Pour pallier à ce morcellement, divers outils de regroupement du foncier forestier ont été créés. Le Syndicat des Sylviculteurs du Puy-de-Dôme en partenariat avec le Conseil général, s'est ainsi lancé dans la création d'une bourse d'échange sur internet⁽¹⁾ qui facilite les transactions de parcelles forestières, en favorisant le contact entre acheteurs et vendeurs. Un dispositif similaire a également vu le jour dans le Cantal, dans le cadre de la charte forestière du massif de la Rhue et du Haut Cantal⁽²⁾.

Une ressource économique locale

A la croisée des enjeux de préservation du patrimoine naturel, du développement économique et de l'aménagement du territoire, l'exploitation de la forêt constitue une réelle opportunité pour le territoire, à condition de l'envisager dans sa globalité, dans le respect de ses différents usages. La filière du bois compte aujourd'hui plus d'une centaine d'entreprises sur le territoire du Parc. Elle atteste donc de l'importance qu'elle représente pour l'économie locale.

L'organisation et le soutien de cette filière est une des clés de sa pérennité. Il s'agit notamment de faciliter les flux entre producteurs, gestionnaires et transformateurs, et d'assurer ainsi l'approvisionnement. Il s'agit également d'encourager l'utilisation de la ressource locale, gérée de façon durable et qualitative, tout en favorisant l'émergence du bois d'œuvre et du bois de construction. Par ailleurs, face à la perspective d'une pénurie des énergies fossiles et à la montée des préoccupations environnementales, le bois énergie connaît un regain d'intérêt aussi en tant que combustible. La mobilisation locale des ressources forestières et la sécurisation de l'approvisionnement sont les conditions utiles à la mise en œuvre de projets de réseaux de chaleur qui tendent à se développer sur le territoire.

Parallèlement, la mise en œuvre de chartes forestières de territoires permet de structurer des projets d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux autour de la ressource forestière, à l'image de la charte forestière du massif de la Rhue et du Haut Cantal. A cheval sur trois communautés de communes (Cézallier, Pays Gentiane et Sumène Artense), elle est un bel exemple de réussite dans la conciliation des usages. Un volet spécifique, tout à fait original et exemplaire, est ainsi consacré à la valorisation du patrimoine forestier dans la vallée de la Rhue. Intitulé "A tous les coins de Rhue", ce projet vise à révéler les richesses patrimoniales locales à travers la mise en valeur d'une trentaine de sites, dont des maisons d'artistes locaux, avec mobiliers spécifiques et ambiances sonores, le tout orchestré par le scénographe Guy Brun (*Mille lieux sur la terre*). « Il s'agit d'un projet de développement durable qui, dès sa genèse, a associé les acteurs locaux et les habitants. Reposant sur des ressources et des patrimoines locaux, il va avoir recours à des



© Mille lieux sur la terre - Doublerebe

énergies douces et renouvelables (dynamo, photovoltaïque, force de l'eau...) », explique Françoise Alriq, qui assure l'animation et le suivi de la charte forestière.

A l'échelle locale – on vient de le voir – comme au niveau planétaire, les forêts sont une partie intégrante du développement durable. L'Assemblée générale des Nations Unies déclarait ainsi le 20 décembre 2006 que « les activités économiques relatives aux forêts ont une incidence sur l'existence de 1,6 milliard de personnes au plan mondial, apportent des bienfaits socioculturels, servent de fondement aux savoirs autochtones et, en tant qu'écosystèmes, jouent un rôle primordial en matière d'atténuation des répercussions des changements climatiques et de protection de la biodiversité. » A méditer en cette année internationale des forêts et pour les années à venir...

1. www.bff63.fr
2. www.bourseforestiere-cantal.fr

Photo de couverture : hêtraie de la Cheire de Côme, Saint-Ours-les-Roches © SMPNRVA

Pour en savoir plus

- **A lire :** Forêt et biodiversité en Auvergne, éditions FRANE, 2009
- **Sur internet :** www.un.org/forests (en anglais) sur l'année internationale de la forêt
- **Un contact au Syndicat mixte du Parc :** Stéphane Pichot, chargé de mission "agriculture - forêt - pastoralisme" 04 73 65 64 00



© Marc Sagot

Projet de charte 2012 > 2024 du Parc



Ajuster le projet *avant son adoption*



Le classement actuel du territoire en Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne vient d'être prorogé fin 2010 par l'Etat pour se poursuivre jusqu'en décembre 2012. Ce délai supplémentaire permet d'achever dans de bonnes conditions la préparation de la future charte du territoire.

Fin 2010, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a présenté localement le projet de charte, au cours de

réunions territoriales et d'échanges avec les Communautés de communes et les Pays. Ce projet a reçu l'approbation par délibérations du Conseil régional d'Auvergne et des Conseils généraux du Cantal et du Puy-de-Dôme et a été soumis aux avis dits "intermédiaires" de l'Etat (dont celui du Conseil National de Protection de la Nature), ainsi que de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

L'heure est au bilan et à la prise en compte

des observations ainsi recueillies pour ajuster le projet tant sur la forme que sur le fond. Il sera ensuite présenté à l'enquête publique (courant 2011), puis aux délibérations des collectivités locales et à la décision finale de l'Etat (2012).

Suivez le projet de charte 2012>2024 sur le site :



Perception locale du projet

A ce stade intermédiaire du projet, deux membres du Comité syndical du Parc, représentants des communes et communautés de communes du territoire, livrent leur ressenti.



Bernard Rahon,
Conseiller municipal à Marcenat et représentant des communes du Cantal au sein du Comité syndical

Estimez-vous que le projet de charte 2012>2024 du Parc répond aux enjeux actuels ?

« J'ai été amené à présenter le projet de charte lors de l'une des dernières réunions territoriales dans le Cézallier. Pour moi, le message essentiel à faire passer était de montrer qu'un double

défi a été relevé dans ce projet de charte :

- renforcer le lien entre la vocation du Parc, qui consiste notamment à préserver et valoriser les patrimoines, et l'action de ses habitants qui sont placés au centre du projet
- mais aussi traduire tous les volets du développement durable, à savoir l'approche sociale et culturelle (dans l'axe 1), la gouvernance et l'environnement (dans l'axe 2), et le développement économique (dans l'axe 3). »



Marie-Odile Faye,
Maire de Cournols et représentante des Communautés de communes du Puy-de-Dôme au sein du Comité syndical

Qu'est-ce qui vous paraît novateur dans le projet de charte 2012>2024 ?

« J'ai pris part aux travaux d'élaboration de la nouvelle charte, en particulier en matière de stratégie à déployer en faveur des paysages. Dans ce domaine notamment, l'étude conduite en

amont a fortement enrichi notre réflexion par une approche tout à fait nouvelle de la lecture et de la perception des paysages emblématiques qui nous entourent : connaître, rendre lisibles et respecter les grandes structures du paysage, comprendre le sens d'un lieu, son histoire... sont des données qui permettront à nous, élus, de mieux prendre en compte et valoriser les spécificités paysagères dans l'aménagement de nos territoires et dans l'élaboration de nos documents d'urbanisme. Participer à la révision de la charte est une expérience particulièrement enrichissante pour mieux connaître le Parc, son fonctionnement, les enjeux.

Cela me permet d'être le relais auprès de tous les acteurs du territoire, afin que nous considérions ensemble notre appartenance au Parc non pas comme une contrainte supplémentaire, mais bien comme une chance et un atout formidable. »

Calendrier de la révision de la charte

PRINTEMPS 2010

AUTOMNE-HIVER 2010

2011



2012

→ Ajustement et finalisation de l'avant-projet de charte

→ Avis intermédiaire des institutionnels et réunions territoriales de présentation de l'avant-projet

→ Soumission du projet de charte à enquête publique

→ Adoption de la charte par les collectivités locales et l'Etat



©SMVVA



Les méandres de la Veyre restaurés

LAVEYRE : RETOUR AUX SOURCES

Suite au remembrement agricole dans les années 60, la Veyre a subi des travaux de recalibrage afin de rendre les parcelles plus rectilignes et donc plus facilement mécanisables, gommant ainsi ses méandres (virages de la rivière). La Veyre a perdu environ un kilomètre de longueur et par conséquent, sa dynamique naturelle. En effet, le caractère rectiligne du lit, associé à une absence de végétation de berge, limite l'épuration naturelle de l'eau et augmente la vitesse du courant. La vie piscicole est devenue quasi inexistante. En septembre 2010, le Syndicat mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) a engagé des travaux de reméandrage du cours d'eau, en amont du lac d'Aydat, après une phase de concertation avec les propriétaires. En ce début d'année, l'essentiel des travaux est réalisé, redonnant à la Veyre son caractère

originel. Des aménagements complémentaires (clôtures, abreuvoirs à bétail, pontons...) viennent également protéger et valoriser le cours d'eau. Ces travaux s'inscrivent dans une démarche globale d'intérêt général et d'amélioration de la qualité de l'eau à l'échelle de toute la vallée. Par la suite, la mise en place d'une zone humide à l'entrée du lac d'Aydat verra le jour et complètera ces travaux.

Le SMVVA souhaite recueillir l'avis des habitants sur ses actions menées depuis 2005 dans le cadre du contrat de rivière "Vallée de la Veyre - Lac d'Aydat". Ils sont invités à s'exprimer sur des registres disponibles dans les mairies concernées et sur internet www.smvv.fr. Contact : 04 73 39 04 68 vallee.veyre@yahoo.fr

En lien direct avec la constitution du dossier porté par le Conseil général du Puy-de-Dôme avec le Parc des Volcans d'Auvergne, la concertation des acteurs locaux et des habitants est un volet essentiel du projet de reconnaissance de la Chaîne des Puy's et de la faille de Limagne au patrimoine mondial de l'Unesco. Deux réunions publiques de présentation et quatre ateliers thématiques (gestions agricole et forestière, paysage et biodiversité, conciliation des usages...) ont ainsi été organisés en novembre et décembre derniers et ont rassemblé plus de 200 personnes. **Une nouvelle réunion publique se tiendra le 19 janvier à la Chapelle des Cordeliers à Clermont-Ferrand**, et permettra de faire le point sur ces premiers échanges comme sur l'avancée du projet.

Suivez le projet sur le site du Conseil général : www.puydedome.com (rubrique "projet Unesco")



©J.WAYCG63

Réunion publique le 22 novembre, à Saint-Genès-Champanelle

LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Elles viennent du Japon, d'Amérique du Sud, du Canada ou de l'Himalaya et menacent la biodiversité et les milieux naturels du territoire. Importées pour donner une touche d'exotisme dans les parcs, jardins et mares, ces espèces s'en échappent et certaines prolifèrent au détriment des espèces locales et du bon fonctionnement des milieux aquatiques. On entend par espèce envahissante toutes les espèces (animales ou végétales) dont l'introduction par l'homme sur un territoire menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences

écologiques, économiques et/ou sanitaires négatives. Les invasions biologiques constituent d'ailleurs la deuxième cause d'extinction d'espèces et d'appauvrissement de la diversité biologique. C'est ainsi que s'est très largement répandue la renouée asiatique qui envahit notamment les cours d'eau et nuit au développement des espèces locales. D'autres espèces comme l'ambrosie à feuilles d'armoise se révèlent allergènes et constituent une menace pour la santé publique. L'information du grand public et la sensibilisation des pouvoirs publics jouent

donc un rôle primordial dans la lutte contre leur développement. Deux journées d'information ont ainsi été organisées dernièrement par le Syndicat mixte du Parc, en étroite collaboration avec le CEPA et EPIDOR, pour exposer les solutions et les méthodes existantes à 115 élus et techniciens du territoire.

Pour en savoir plus : www.parc-volcans-auvergne.com (rubrique "Le puy de science / documents pratiques / autres")

Renouées asiatiques : quelques grammes de tige ou de rhizome suffisent à créer un nouveau plan !

Journée d'information à Riom-ès-Montagne, le 30 septembre 2010



©SMVVA



©SMVVA

LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS



Dans le Parc des Volcans d'Auvergne, un tiers des consommations énergétiques est lié au chauffage des maisons et des bâtiments, et près de 60 % des gaz à effet de serre émis par combustion sont liés aux déplacements. La question des économies d'énergie y est donc centrale. Il existe des initiatives qui proposent des alternatives dans ce sens tout à fait intéressantes...

FORMATION ÉCO ARTISAN

Les professionnels du bâtiment et les créateurs d'entreprise sont invités à participer à une formation Eco artisan les 22 et 23 février, puis les 8 et 9 mars, à la Maison du Parc des Volcans d'Auvergne à Montlosier (Aydat). A l'issue de cette formation organisée par la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), en partenariat avec le Syndicat mixte du Parc, les participants devraient tout savoir sur les travaux dédiés aux économies d'énergie. Gratuit pour les artisans.

Infos : Rolande Charlat - 04 73 25 63 14



UN SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COVOITURAGE

Le Conseil général du Puy-de-Dôme travaille actuellement sur l'identification et la labellisation d'aires de covoiturage. Toutes les contributions, notamment sur des lieux appropriés, sont les bienvenues. Contact : 04 73 42 12 24 - sylvie.ougier@cg63.fr
Infos : www.puydedome.fr (rubrique "covoiturage")



Chantier de débroussaillage mené par une classe de BTS Gestion et Protection de la Nature, le 5 novembre 2010

QUAND UNE RÉSERVE NATURELLE DEVIENT UN CAS D'ÉCOLE

Depuis 2007, la Réserve naturelle du Rocher de la Jaquette entretient des relations privilégiées avec le lycée agricole de Rochefort-Montagne. Chaque année, une vingtaine d'étudiants viennent découvrir les actions menées en faveur de la préservation de la faune et de la flore, dont l'entretien par pâturage assuré grâce au partenariat avec un éleveur local. Le groupe participe également à la conservation du site le temps d'un chantier de débroussaillage. Cette collaboration s'est encore renforcée en 2010 par l'enseignement d'une formation aux suivis scientifiques.

Ces expériences sont désormais répertoriées dans un manuel scolaire pour le Bac professionnel, édité par le Ministère de l'Agriculture avec l'aide des enseignants du lycée. Cet ouvrage vient ainsi conforter la vocation pédagogique de la Réserve de la Jaquette.

à noter



NUIT DE LA CHOUETTE

Pour cette 9^e édition, le Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne, la LPO Auvergne et le CPIE Clermont-dômes proposent une soirée commune de découverte des chouettes et des hiboux le **19 mars**, à partir de 19 h 30, à la Maison du Parc à Montlosier (Aydat).

Au programme : exposition*, conférence, parcours de découverte des rapaces nocturnes et contes dans les bois. Gratuit.

Tenue adaptée (chaussures et vêtements chauds) et lampe de poche indispensables.

Infos : 04 73 65 64 26

* L'exposition *Plumes de nuit* de la LPO sera visible dès le 12 février.



3^e CHALLENGE GLISSE AND FROMAGES AOP

Cet hiver encore (pendant les vacances scolaires), les producteurs et des fromagers seront au bas et au départ des pistes des stations de ski alpin et nordique pour présenter et faire déguster les 5 AOP fromagères d'Auvergne : cantal, saint-nectaire, fourme d'Ambert, bleu d'Auvergne et salers.

Au programme également : courses de luges pelles, quizz et jeu autour des prairies fleuries animé par le Syndicat mixte du Parc des volcans d'Auvergne.

Infos : www.glisse-and-fromages-aop.com



STAGE VANNERIE

Apprenez à manipuler le noisetier avec le vannier Daniel Monnet, au cours de 5 stages les samedis 29 janvier et 12 février à la salle de Fontfreyde (Saint-Genès-Champanelle), puis les samedis 19 et 26 mars et 9 avril à la Maison du Parc à Montlosier (Aydat).

Renseignement et inscription (75 €) - au 04 73 86 86 97 - 06 37 90 57 21





Le massif

C'est sur le massif du Sancy, culminant à 1 886 mètres, que se concentre l'activité thermale du Parc. Mais la belle époque du thermalisme médical a cédé la place à celle du bien-être et de la remise en forme. Une offre qui vient compléter la vocation touristique du territoire dont l'environnement et la neige constituent les points d'orgue. La Communauté de communes du massif du Sancy a choisi de gérer de façon responsable ces atouts en accompagnant Le Mont-Dore et Super-Besse dans leur engagement dans la "charte nationale en faveur du développement durable des stations de montagne". Autour de huit thématiques, des diagnostics sont en cours et un plan d'actions de trois ans va se mettre en place sur l'ensemble des 11 communes. L'accent devrait être mis notamment sur l'optimisation des transports collectifs.

En attendant, les stations de ski alpin ont été équipées de billetteries automatisées et le territoire prévoit d'informatiser neuf entrées vers les pistes de ski de fond. Du 22 au 28 mars, Super-Besse et Le Mont-Dore seront sur le devant de la scène nationale en accueillant les championnats de France de ski alpin. Une première pour l'Auvergne.

Par ailleurs, une politique de culture pour tous vient de se mettre en place. C'est ainsi qu'autour des deux médiathèques, un réseau de lecture publique s'étend à l'ensemble du territoire afin de faciliter l'accès aux livres. Parallèlement, la Communauté de communes vient d'instaurer sa première saison culturelle avec la volonté d'aller au devant de la population locale en proposant des dates hors vacances scolaires. Seize spectacles ont ainsi été programmés dans 8 communes différentes. Cette programmation a été baptisée "La fille de l'air" en préfiguration de la transformation du Grand Air (ancienne annexe de l'hôpital thermal du Mont-Dore) en salle de spectacle.

Contact :

**Communauté de communes
du massif du Sancy**
6 avenue du Général-Leclerc - BP 94
63240 Le Mont-Dore
04 73 65 24 48
www.cc-massifdusancy.fr



©SIMPATRIA

★ Riche d'un environnement exceptionnel, le massif du Sancy a la particularité de compter deux réserves naturelles nationales qui cohabitent avec les stations de ski. Placées sous haute protection, elles sont cogérées par le Syndicat mixte du Parc et l'Office national des forêts. Chacune d'elles est dotée d'un conservateur et d'un garde technicien. Créée en 1991, la réserve de la Vallée de Chaudesfour, sur la commune de Chambon-sur-Lac, s'étend sur 820 ha. Beaucoup plus jeune, celle de Chastreix-Sancy a été officialisée en 2007 et pour l'heure, il s'agit d'élaborer le plan de gestion de ses 1 895 ha. Elle compte plus de 90 espèces d'oiseaux nicheurs dont certaines protégées à l'image du merle à plastron.

★ A Murat-le-Quaire, Volca-Sancy accueille les classes en leur proposant des prestations pédagogiques. Ce centre d'accueil permanent dispose du label Citoyenneté environnement développement durable et deux de ses séjours disposent de la marque "Accueil" du Parc. Chaque année, l'établissement reçoit ainsi quelque 2 200 enfants en classes de découvertes, colonies de vacances et séjours de groupes pour plus de 15 000 journées. Quatre permanents y travaillent avec le renfort ponctuel de saisonniers. Dans le cadre du contrat de rivière Haute-Dordogne, Volca-Sancy s'est impliqué dans un projet visant à développer des échanges scolaires entre l'amont et l'aval du cours d'eau.



©Volca-Sancy



©F. PIGOT

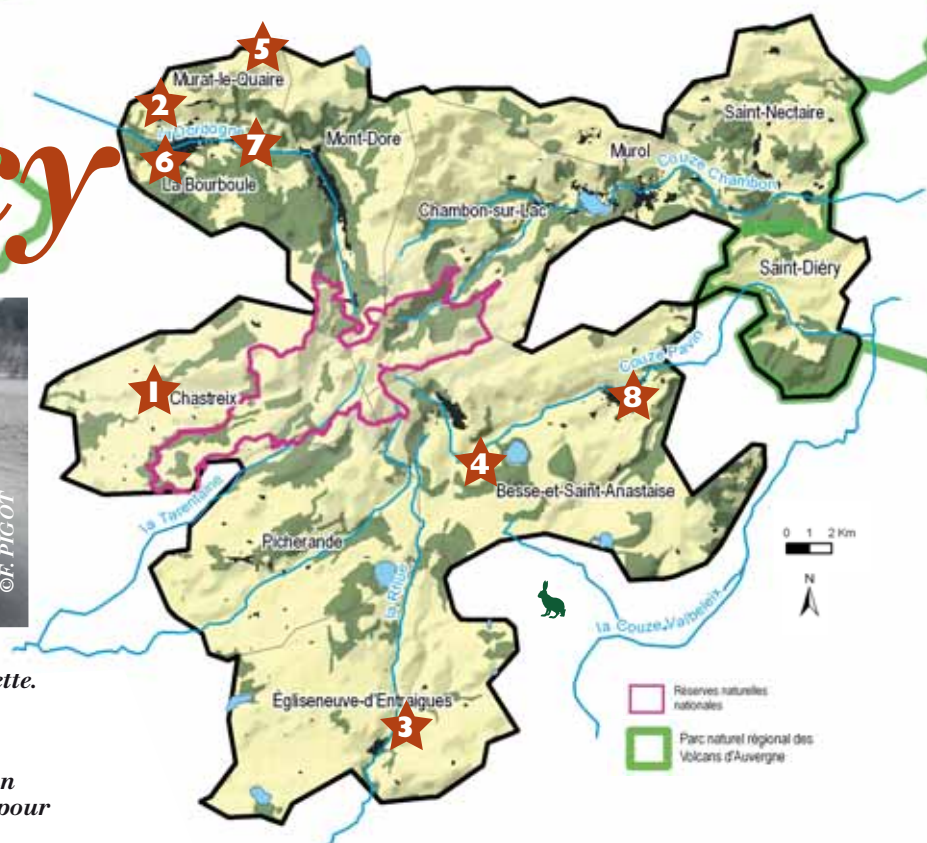
★ La Maison des fromages fait peau neuve. Depuis deux ans, sa gestion a été reprise par trois partenaires. Propriétaire du bâtiment, la mairie d'Egliseneuve-d'Entraigues en assure l'entretien, l'Association des fromages d'Auvergne (AFA) propose le contenu et l'office de tourisme assure les permanences. Un nouveau film est projeté et les panneaux ont été réactualisés. En passant de 1 000 à près de 5 000 visiteurs, la fréquentation encourage l'AFA à aller plus loin dans la scénographie de ce site qui constitue la seule vitrine permanente des cinq appellations d'origine protégée d'Auvergne. La Maison des fromages est ouverte de début juin à fin septembre (entrée gratuite).



©F. PIGOT



du Sancy



4 Sur le territoire du Parc, les lacs d'origine volcanique sont légion mais le **Pavin** tient la vedette. Des scientifiques du monde entier s'y intéressent. Situé à 1 197 m d'altitude, d'un rond quasi parfait, ce cratère âgé de 7 000 ans est issu d'une éruption phréato-magmatique (phénomène très violent né d'un choc thermique entre la lave et l'eau). Avec ses 44 ha pour 750 m de diamètre, le Pavin est le plus jeune volcan d'Auvergne. De plus, sa forme conique (92 m de profondeur en son centre) en fait le lac le plus creux de France. Cette particularité lui vaut le qualificatif de **méromictique**, qui signifie que ses eaux ne sont brassées que sur ses deux tiers supérieurs. Le fond n'est pas oxygéné et des gaz s'y accumulent. Ce phénomène est unique en France.



5 Sur les pentes de la **banne d'Ordanche**, touristes, promeneurs, aéromodélistes doivent cohabiter avec un millier de moutons appartenant à 7 éleveurs. Guy Rouel, président du groupement pastoral qui loue ces 150 ha d'estive à la commune de Murat-le-Quaire, rappelle que le site est libre d'accès. La conciliation des usages y est donc essentielle. Il invite ainsi tout un chacun à respecter l'environnement et le travail du berger qu'il emploie durant la belle saison.



8 Besse a été la première commune du massif du Sancy à travailler à l'**amélioration de sa signalétique**. Les élus se sont engagés dans un règlement local de publicité pour valoriser légalement les activités. Des panneaux d'entrée et un nouveau plan de jalonnement ont ainsi été mis en place. Cet investissement de près de 18 000 € a été soutenu par le Syndicat mixte du Parc qui a apporté 40 % de subvention (fonds du Conseil général du Puy-de-Dôme, de la Région et de l'Etat). La moitié des communes du massif du Sancy ont suivi et se sont engagées à leur tour dans cette démarche.



6 Depuis 2007, une réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires a été entreprise sur les 28 ha d'**espaces verts de La Bourboule**. En deux ans, la consommation annuelle de désherbant a été réduite de 60%. Le **désherbage thermique** est l'une des solutions alternatives aux produits chimiques mises en place par les services techniques de la ville, au même titre que le balayage mécanique ou le paillage des massifs avec des copeaux d'élagage. Par ailleurs, les arbres ne font l'objet d'aucun traitement et les plantes les moins gourmandes en eau sont privilégiées. C'est une question de biodiversité, de réduction des déchets verts et de coût d'entretien. La Bourboule fait partie du réseau de communes de référence du groupe Phyt'Eauvergne. L'objectif est de mettre en commun les résultats obtenus en Auvergne sur la réduction de contamination des eaux par les produits phytosanitaires en zone urbanisée.



7 Avec le déclin du thermalisme médical, la plupart des 35 établissements qui accueillait les petits curistes de La Bourboule ont fermé leurs portes. En 2009, il en restait une douzaine. Les autres ont fait l'objet d'opérations immobilières. Trois maisons d'enfants restent positionnées sur l'accueil médicalisé. Pour subsister, une dizaine de structures se sont tournées vers les séjours de groupe (classes de découverte, accueils de clubs sportifs, séminaires...) à l'image de la **Maison des Iris**. Les collectivités accompagnent cette mutation et notamment le Syndicat mixte du Parc avec la marque "Accueil du Parc des Volcans d'Auvergne".

A lire également le portrait de la boulangère de Chastreix, page 12

Comment vivent les oiseaux en hiver ?

L'hiver est une période très dure pour les oiseaux. Plus que le froid, c'est la faim qui représente une menace. En effet, pour affronter les rigueurs de l'hiver, nos amis à plumes ont besoin de plus de nourriture, ce qui est plus difficile à trouver pour eux car les gelées,

la glace et la neige les empêchent d'atteindre le sol ou l'eau. Durant toute la mauvaise saison, les oiseaux dépensent énormément d'énergie pour conserver leur température et rester en vie. Par exemple, en une seule nuit, une mésange peut perdre jusqu'à 10% de son poids !

Heureusement les oiseaux ont plus d'un tour dans leur sac !

La migration

Certains oiseaux quittent notre pays vers des contrées plus chaudes. Beaucoup d'entre eux choisissent ainsi de migrer en Afrique, au sud du Sahara, où le climat et les ressources alimentaires sont plus adaptés.

Pour ceux qui restent

Voici quelques astuces que les oiseaux mettent en place pour passer l'hiver. Lis l'indice à côté de la photo et relie chacun des oiseaux à l'astuce représentée par un dessin.



1 En groupe, on peut se réchauffer, mieux surveiller nos ennemis et chercher de la nourriture.



2 Je transporte des graines et fruits, dans une cachette pour me nourrir l'hiver.



3 Je gonfle mon plumage pour que l'air circule entre mes plumes et se réchauffe comme pour un sac de couchage.

Le geai

Moi, je fais comme l'écureuil.



A

© LPO Auvergne

Le moineau

L'union fait la force.



B

© RIOLSR

Le rouge-gorge

Je suis gonflé !



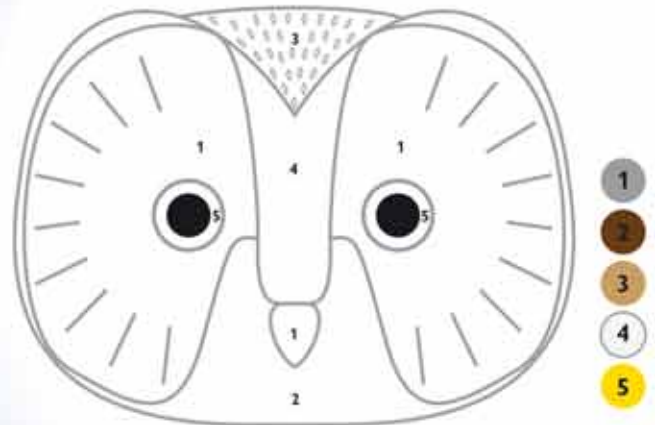
C

© CARRIAS J.F



A découvrir !

A la fin de l'hiver, en février mars, les chouettes reviennent dans les forêts pour nicher. C'est le cas de la chouette de Tengmalm qui utilise les trous faits par les Pics noirs dans les arbres des forêts de la chaîne des Puys pour faire son nid. Pour en savoir plus et avoir peut-être la chance d'écouter cette chouette, rendez-vous le **19 mars** pour « **La 9^e nuit de la chouette** » à la Maison du Parc des Volcans d'Auvergne à Montlosier – Aydat (détail page 7).



Comment aider les oiseaux ?

Il est possible par des gestes simples d'aider les oiseaux en hiver, surtout lorsqu'il gèle ou qu'il neige. Chacun peut **installer des mangeoires** (en hauteur, pour protéger les oiseaux des chats) avec une nourriture appropriée.

De plus, **nourrir les oiseaux** permet de les observer de près, d'apprendre à les reconnaître, d'étudier leur comportement ou tout simplement de contempler un spectacle magnifique.

Commence à nourrir les oiseaux dès les premiers froids de manière constante et régulière, puis arrête progressivement le nourrissage dès que le temps se radoucit définitivement (vers mars). Pense aussi à leur **donner de l'eau**. Change la régulièrement et nettoie les mangeoires pour éviter toute contamination.

A tes crayons de couleur !

Colorie la face de la chouette de Tengmalm en t'aidant du code couleur.

A ton tablier !

Les gâteaux aux graines

Une recette facile et économique à concocter en famille

Il te faut des aliments riches en lipide donc en énergie comme : des graines de tournesol, des graines plus petites (millet) pour les oiseaux au bec fin. Tu peux en trouver dans les animaleries.

- Faire fondre la margarine ou la végétaline.

- Mélanger dans un saladier avec les graines puis verser la préparation dans des pots de yaourt usagés ou des moules.
- Laisser refroidir au réfrigérateur 12h puis démouler les gâteaux et les mettre dans des filets (ail ou oignon),
- et les suspendre à l'extérieur.

En savoir +

Le coin des enfants a été réalisé avec l'aide de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux).



LPO Auvergne - 2 bis rue Clos Perret
63100 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 36 39 79
auvergne@lpo.fr
www.lpo-auvergne.org





Le boulanger est une femme



Le dernier commerce de Chastreix a été repris par une Nantaise qui attend avec impatience la création du multiple rural.



À Chastreix, le boulanger est une femme. Et quelle femme ! Depuis août 2010, elle a repris le seul commerce du village. Une boulangerie-épicerie-gaz-tabac-presse. Six jours sur sept, Virginie Veillon est au fournil dès une heure du matin. Quatre après-midi par semaine, elle assure les tournées sur Chastreix et Saint-Donat, et réalise ainsi les trois-quarts du chiffre d'affaires. Sa fille Anaïs, lui donne un coup de main à la boutique.

Après 22 ans passés à vendre du pain sur les marchés de Nantes et des environs, Virginie Veillon a décidé de passer de l'autre côté du fournil. En 2005, elle décrochait le CAP de boulanger. En fait, c'est le licenciement de son mari qui a été l'élément déclencheur, l'occasion pour Virginie Veillon de réaliser son rêve : devenir chef d'entreprise. "On a pris ça comme un signe. Il y a très longtemps que je cherchais à m'installer et notamment en ruralité." Elle a convaincu sa famille de quitter Nantes pour le Puy-de-Dôme.

"Le choix de l'Auvergne s'est fait par rapport à des séjours de vacances", remarque-t-elle en ajoutant qu'ils ont eu la chance de suivre une session d'accueil d'actifs. En mai 2009, durant trois jours, avec d'autres porteurs de projets, ils ont été invités à découvrir le massif du Sancy. Ceux qui étaient intéressés ont pu revenir, tous frais payés, sur le territoire pour y affiner leur projet grâce au dispositif des résidences d'entrepreneurs mis en place par l'ARDTA (Agence régionale de développement des territoires d'Auvergne). "Ça penche dans la balance, assure Virginie Veillon. On est venus à trois reprises en l'espace d'un an et au bout, on s'est installés définitivement." Le couple et ses deux enfants ont déménagé en mai 2010 après avoir solutionné la délicate question du logement. "Ici, on loue au jour, au week-end ou à la semaine, on trouve difficilement à l'année", constate-t-elle en soulignant la vocation touristique de Chastreix.

Entre mi-novembre et mi-décembre, Virginie Veillon vient de traverser la période la plus calme de l'année. Ce qui l'amène à conclure que c'est une entreprise qui tourne et qu'il y a encore du potentiel. Et pourtant, tout n'était pas gagné. "C'est une fille, elle arrive de la



Virginie Veillon et sa fille Anaïs dans la boulangerie-épicerie-gaz-tabac-press de Chastreix

ville. Chauds les marrons", sourit-elle en avouant aimer la difficulté.

"Ici, ce sont les clients qui décident. En fait, ce sont eux qui nous acceptent. La réussite de mon installation devait passer par l'artisanal." Virginie Veillon a repris la recette de Jacquot, son prédécesseur. Un pain à la farine de froment travaillé tout en direct, sans passer par la chambre de pousse. Cinq heures sont nécessaires avant la mise au four. Ça tombe bien, elle voulait fabriquer quelque chose de rustique... Avec modestie, elle se félicite d'avoir réussi à reproduire presque la même chose et apparemment les clients en ont pris acte. "Ici, après la période de test, quand on est adopté c'est ad vitam æternam", assure l'entrepreneuse.

Une première étape a été franchie avec succès, reste la suivante. Virginie Veillon ne cache pas son impatience de voir enfin débiter les travaux de restauration de l'ancien hôtel du commerce. C'est dans ce bâtiment de la Communauté de communes qu'elle doit installer son activité dans de bien meilleures conditions. Elle y cohabitera avec l'office de tourisme, le bureau de Poste et la maison de la Réserve naturelle de Chastreix-Sancy.



Erratum

Une erreur s'est glissée dans le précédent numéro de la Lettre du Parc (n°18 - automne 2010, page 7) concernant l'article intitulé "Nettoyage au lac de Bourdouze". En effet, le Syndicat mixte du Parc n'est pas propriétaire du site qui appartient à un particulier, M^{me} Meunier.



Edition du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Maison du Parc - Montlosier - 63970 Aydat
Tél. 04 73 65 64 00 - Fax 04 73 65 66 78
www.parc-volcans-auvergne.com

N° ISSN : 2102-4014

Directrice de publication : Isabelle Blanc
Coordination : Thomas Ganlut, SMPNRVA
Rédaction et photos : SMPNRVA et Frédéric Pigot (Peyre-Arse Presse), Marc Sagot

Photo de couverture : SMPNRVA
Cartographie : SIG SMPNRVA / OR
Conception, réalisation :

Vice Versa - 04 73 90 94 05
Impression : Fabrègue Imprimeur (87)
Tirage : 42 000 exemplaires
Janvier 2011



Pour s'abonner à la lettre électronique du Parc, envoyer un mail à lettre@parcnaturel-volcansauvergne.com en précisant en objet "inscription" et en notant le nom de votre commune de résidence.